

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuentsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231024

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 \$ (contrat: 14 691 077,45 \$, contingences: 1 477 725,46 \$, incidences : 1 425 690,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 \$, taxes incluses (contrat entente: 532 525,56 \$ + contingences: 53 252,56 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231024

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 \$ (contrat : 14 691 077,45 \$, contingences: 1 477 725,46 \$, incidences : 1 425 690,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 \$, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 \$ + contingences : 53 252,56 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le contrat ci-dessus, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui trouve son origine dans le besoin de réhabilitation de diverses conduites d'eau secondaires dans un secteur bien précis de l'arrondissement du Plateau—Mont-Royal. Profitant de ces travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement ont demandé que soient réalisés des travaux de réhabilitation de la chaussée, de réfection de l'éclairage de rue et de réaménagement d'une piste cyclable, travaux qui sont inclus au présent contrat.

L'appel d'offres public associé à ce processus d'octroi de contrat a été publié le 21 février 2022, pour une période de 30 jours. Ce sont 15 entreprises qui ont pris le

cahier des charges, dont quatre ont finalement déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, six addendas ont été émis. Les personnes-ressources du SIRR ont expliqué aux commissaires la teneur de ces addendas et leur impact sur le coût estimé du contrat.

L'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels internes, de même que celui entre les première et deuxième plus basses soumissions conformes étant négligeables, le SIRR recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les conséquences que pourrait avoir l'émission de multiples addendas sur une courte période pendant le processus d'appel d'offres sur l'intérêt des preneurs du cahier des charges à déposer une soumission. On a également demandé si le contrat à l'étude aurait pu être assorti d'une clause de boni pour permettre une réalisation accélérée des travaux. Enfin, les personnes-ressources ont été invitées à indiquer les raisons pour lesquelles il a été prévu que le projet se réalise en deux phases. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231024 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.